

## POUR UN INTÉRESSEMENT ÉGALITAIRE

Depuis la loi Pacte de 2019, le plafond individuel de l'intéressement a été augmenté de 50%, passant ainsi de 22 000 euros à 33 000 euros, une somme astronomique que peuvent atteindre les plus gros salaires chez JCDecaux !

De plus, cette année la direction propose un seuil particulièrement bas à 3,5% avec un plafond à 6,75% et ce, même si les chiffres sont au plus haut. Elle ajoute également un bonus de 0,5% sur un critère de mauvais goût : la baisse des accidents de travail.

En conséquence, la CGT demande que l'intéressement soit réparti de façon égalitaire puisqu'il est évident que la réussite de l'entreprise est le résultat du travail de tous, quel que soit notre niveau de salaire.

**La CGT propose :**

- ✓ **UN INTERESSEMENT EGALITAIRE**
- ✓ **Un seuil minimal à 5%**
- ✓ **Un critère bonus RSE** basé sur l'atteinte des critères RSE de la rémunération variable des responsables nationaux et régionaux (feuille de route stratégique RSE à horizon 2023 - JCDecaux)
- ✓ **Un plafond à 20%**, comme autorisé par la loi

**Réagissez, défendez-vous, syndiquez-vous !**

## Rejoignez la CGT